



Appel à Manifestations d'Intérêt

Recrutement d'un Consultant individuel pour assister l'AMAM dans le processus d'adhésion de la Mauritanie aux Conventions Internationales :

- 1- Convention de Nairobi sur l'enlèvement des épaves ;
- 2- Convention sur le travail maritime 2006 ;
- 3- Convention C 188 de l'OIT sur le travail des marins de pêche ;
- 4- Convention de Pékin sur les effets internationaux des ventes judiciaires des navires.

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan Annuel des Achats (PAA) de la Commission Environnementale (Dépense infra seuil) publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du **17/04/2024**.
2. La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter un consultant individuel pour assister l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (AMAM) dans le processus d'adhésion et de transposition dans les lois nationales des conventions maritimes suivantes :
 - 1- Convention de Nairobi sur l'enlèvement des épaves ;
 - 2- Convention sur le travail maritime de 2006 ;
 - 3- Convention C 188 de l'OIT sur le travail des marins de pêche ;
 - 4- Convention de Pékin sur les effets internationaux des ventes judiciaires des navires.
3. Les TDRs de cette prestation peuvent être consultés sur le lien : https://smh.mr/wp-content/uploads/2024/05/TDRS-conventions-amam-PDF-02.05.24.VP_.pdf
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et capables de mener à bien la mission (leur formation académique, leur expérience, leurs qualifications pertinentes pour la mission et références concernant l'exécution de missions analogues).
5. La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt,
 - Un CV détaillé décrivant les références du candidat en rapport avec la mission
 - Les justificatifs du diplôme et des références professionnelles pertinente pour l'objet de la présente prestation.

Les candidatures seront évaluées suivant les critères de sélection suivants :

Critère	Note
Références académiques	30 pts
Expériences spécifiques en conformité avec le profil du Consultant souhaité tel que décrit au niveau des TDRs (voir lien au 3.)	70 pts
Total	100 pts

6. La méthode de sélection des consultants sera basée sur la méthode de sélection des consultants individuels. La procédure de la sélection sera conduite conformément à l'Arrêté n°0292/P.M/ portant adoption du manuel des procédures d'engagement des dépenses inférieures au seuil de compétence des Commissions de Passation des Marchés Publics (CPMP).
7. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le **20/05/2024** à 11h00 soit sous pli fermé, au Secrétariat de la CDIS de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par email sur l'adresse : jaafar.sidi@smhpm.mr ; CC : hacen.moussa@smhpm.mr ;
8. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le **20/05/2024** à 11h10.

Le Coordinateur
Mohamed OULD KHALED